

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Dératisation, désinfection, désinsectisation - Attribution du marché**

N° : VA\_DEC2021\_232  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R.2123-1 du Code de la commande publique

### **décidons**

De conclure le marché « Dératisation, désinfection, désinsectisation », avec la société CBL domiciliée à PERENCHIES (59840), afin d'effectuer des interventions préventives et correctives :

- Pour un montant maximum de 25 000,00 € TTC/an.

Le marché débute à compter du 01/07/2021 et se termine le 30/06/2022, il est renouvelable de manière tacite 3 fois par période de 12 mois.  
Soit une fin maximale prévue au 30/06/2025.

Imputation budgétaire : 6288

Politique publique (domaine-action-activité) : 07.0.0 Prévention et sécurité - Moyens généraux

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mardi 22 juin 2021

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-180245A-AU-1-1  
Date AR Préfecture : jeudi 24 juin 2021